

Cote du document:	<u>EB 2010/101/R.48/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>21</u>
Date:	<u>16 décembre 2010</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**

Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **DOCUMENT OFFICIEUX**

### **Mise en œuvre du programme relatif à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: seconde phase de la reconfiguration de la direction du FIDA (attributions et lignes hiérarchiques)**

#### **Additif**

Conseil d'administration — Cent unième session  
Rome, 14-16 décembre 2010

---

Pour: **Information**

# Mise en œuvre du programme relatif à la huitième reconstitution des ressources du FIDA: seconde phase de la reconfiguration de la direction du FIDA (attributions et lignes hiérarchiques)

## Additif

### I. Introduction

1. Ce document présente la seconde phase de la reconfiguration du FIDA approuvée par le Président et la direction afin de renforcer la structure organisationnelle du Fonds. La seconde phase de la reconfiguration de la direction, qui a pour objet de poursuivre les efforts engagés en décembre 2009 pour adapter les attributions et modifier les lignes hiérarchiques de manière à faire du FIDA une organisation plus efficiente, plus efficace et plus souple, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
2. Pour engager la seconde phase de la reconfiguration, comme annoncé dans le Bulletin du Président publié sous la cote PB/2009/11, la direction du Fonds a fait réaliser un examen externe des opérations financières du FIDA sur la base duquel la nouvelle structure organisationnelle du FIDA a été mise au point à la suite d'une série de réunions, de consultations et de retraites avec les cadres et le personnel. Ces consultations ont été menées sous la conduite du Président, épaulé par des consultants extérieurs.
3. La seconde phase de la reconfiguration n'entraîne pas de restructuration globale de l'institution. Elle est dépourvue d'incidences budgétaires et elle ne suppose pas d'accroître de manière très importante les besoins en personnel du FIDA. Au contraire, cette reconfiguration devrait se traduire par une amélioration de l'efficacité des dépenses d'administration du FIDA.
4. Cette reconfiguration intervient dans le cadre du programme de changement et de réforme en cours, que le FIDA a engagé en 2006. Elle met en relief la détermination réaffirmée par la direction de mettre en œuvre les engagements pris devant les organes directeurs du Fonds et ouvre la voie à la montée en puissance du programme de réforme, particulièrement en ce qui concerne la fonction de gestion des ressources humaines, la gestion financière et les fonctions de planification stratégique et de gestion des savoirs.
5. Le document se compose de six sections. La section II expose les raisons d'être et les objectifs de la reconfiguration. La section III présente la reconfiguration du FIDA. La section IV analyse les nouvelles lignes hiérarchiques, et la section V les structures de décision au sein du FIDA. Enfin, la section VI présente le nouvel organigramme.

### II. Raisons d'être et objectifs de la reconfiguration

6. Comme c'était le cas pour la reconfiguration du Fonds intervenue en décembre 2009, cette nouvelle phase a pour finalité de faire en sorte que le FIDA continue à être une organisation axée sur les résultats capable d'obtenir sur le terrain des effets concrets et un impact plus marqué grâce aux projets et programmes qu'il finance. La seconde phase de la reconfiguration a également pour objet de renforcer les capacités organisationnelles du FIDA de manière à continuer de plaider la cause des petits producteurs des pays en développement sur la scène internationale.

7. La conclusion primordiale du rapport de l'examen externe des opérations financières du FIDA est que la confusion des opérations financières et des fonctions administratives du FIDA est un point faible de la structure de gestion du Fonds qui ne permet pas d'agir de manière concertée pour impulser trois grandes priorités: i) optimiser les allocations de ressources et l'emploi des fonds; ii) réduire et atténuer les risques; et iii) tirer parti des possibilités qui se présentent.
8. De surcroît, l'expansion du programme de travail du FIDA, le développement de la présence dans les pays et la nécessité toujours plus forte d'utiliser et de diversifier de manière systématique les démarches de mobilisation des ressources sont autant de facteurs en présence desquels le Fonds ne peut que renforcer ses capacités en matière de mobilisation de ressources, d'administration des prêts et des dons, de gestion des budgets et d'atténuation des risques financiers.
9. À la lumière des conclusions de l'examen externe, la seconde phase de la reconfiguration porte principalement sur le Département finances et administration (FAD). Il est notamment prévu de créer un Département des opérations financières afin de regrouper toutes les opérations financières au sein d'un même département, et un Département des services institutionnels rassemblant les fonctions administratives du Fonds, dans le double souci de:
  - mettre en place un pôle des opérations financières solide et hautement qualifié; et
  - rationaliser les services institutionnels du FIDA.
10. Les objectifs spécifiques de la seconde phase de la reconfiguration sont les suivants:
  - concentrer les opérations financières du FIDA et renforcer l'efficacité de l'atténuation des risques et de l'exploitation des possibilités qui se présentent, notamment en renforçant la priorité accordée à l'efficience;
  - regrouper toutes les informations financières du FIDA de manière à assurer la communication rapide d'informations financières exactes dont la direction a besoin pour prendre des décisions;
  - rechercher l'efficacité dans l'utilisation des technologies de l'information et de l'automatisation et faire en sorte que les modes opératoires et les procédures d'approbation apportent une valeur ajoutée et assurent une répartition adéquate des responsabilités;
  - optimiser la planification des ressources de l'organisation, notamment moyennant une coordination des systèmes et une gestion des prêts et des dons qui soit au service des activités opérationnelles du FIDA, pour le plus grand bénéfice des petits exploitants et du développement agricole; et
  - mettre les ressources administratives en adéquation plus précise avec les besoins opérationnels et les résultats attendus du FIDA, tels qu'ils sont définis aux termes du mandat du FIDA et des engagements souscrits à l'occasion de la huitième reconstitution.

### III. La reconfiguration de la direction du FIDA

11. Au niveau des départements et de la direction, la seconde phase de reconfiguration comprendra les modifications et les ajustements décrits ci-dessous.
12. **Département des opérations financières (FOD).** Le Département des opérations financières comprendra la Division du Contrôleur et des services financiers, la Division de la trésorerie et une Unité du budget. Il sera dirigé par un Responsable principal des services financiers (RSF) qui relèvera du Président.

13. **Département des services institutionnels (CSD)**. Le Département des services institutionnels comprendra la Division des services administratifs, la Division des ressources humaines, la Division des technologies de l'information et des communications et une Unité de la sécurité. Le Chef de CSD relèvera du Président.
14. **Bureau de la stratégie et de la gestion des savoirs (SKM)<sup>1</sup>**. Le Bureau de la stratégie et de la gestion des savoirs sera chargé de fournir des analyses et des orientations en matière de concertation mondiale sur les politiques et d'évolution des questions de développement rural et de développement de la petite agriculture et d'élaborer les stratégies du Fonds à court et moyen terme. Le Bureau sera placé sous la direction du Responsable principal des stratégies de développement (RSD) qui relèvera du Président. SKM comprendra deux unités: l'Unité de la planification stratégique et l'Unité des études et des statistiques de développement. SKM jouera le rôle de responsable du Groupe de coordination interdépartements chargé de la gestion des savoirs et de l'innovation.
15. **Bureau de la mobilisation des ressources et des partenariats (RMP)**. Le Bureau de la mobilisation des ressources et des partenariats regroupera l'Unité des partenariats, le Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord, le Bureau de liaison pour les pays arabes du Golfe et le Secrétariat de la reconstitution. RMP sera dirigé par un Conseiller principal qui relèvera du Président. Le Bureau redéfinira ses activités de manière à établir des relations avec les partenaires du développement, les États membres, les fondations, le secteur privé et la société civile, aux fins de la mobilisation des ressources.

#### IV. Lignes hiérarchiques

16. En principe, à partir du niveau de Sous-Secrétaire général des Nations Unies, le personnel de direction, à savoir le Vice-Président, le Vice-Président adjoint responsable des programmes, le Responsable principal des services financiers, le Chef des services institutionnels et le Responsable principal des stratégies de développement, relève directement du Président.
17. Toutefois, le Président peut charger le Vice-Président ou le Vice-Président adjoint de superviser et d'épauler les départements ou les bureaux pour assumer une part de la direction du Fonds, suivant les orientations données par le Président.
18. L'une des fonctions essentielles du Vice-Président consistera à épauler le Président pour la direction et la gestion du Fonds. Plus précisément, le Vice-Président assurera la supervision d'ensemble du Département des opérations financières et de la préparation du programme de travail et budget annuel. Les autres attributions et fonctions actuelles qui ne sont pas concernées par cette reconfiguration demeurent valables.
19. Le Vice-Président adjoint responsable des programmes (VAP), le Responsable principal des services financiers (RSF), le Chef du Département des services institutionnels et le Responsable principal des stratégies de développement (RSD) relèveront directement du Président. Ce dernier assurera la supervision d'ensemble des départements et du bureau qu'ils dirigent.
20. Le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau de l'audit et de la surveillance, le Bureau du Secrétaire et la Division de la communication continueront de relever du Président. Ce dernier en assurera la supervision d'ensemble.
21. La Division de la planification stratégique et du budget cessera d'exister, et ses différentes fonctions seront redistribuées comme suit: le Bureau SKM prendra la responsabilité de la planification stratégique, tandis que l'Unité du budget du

---

<sup>1</sup> Précédemment appelé "Bureau du Responsable principal des stratégies de développement" (CDS).

Département des opérations financières sera désormais chargée d'établir le budget et d'en assurer le suivi.

22. La Division des ressources humaines (HRD) sera transférée au sein du Département des services institutionnels, et le Directeur de la Division HRD sera placé sous l'autorité du Chef de CSD.
23. Un Bureau de la déontologie sera créé afin de promouvoir d'un environnement de travail porteur au sein duquel le harcèlement et l'intimidation n'ont pas leur place, propre à favoriser l'ouverture, la confiance et le respect de la diversité. Le Bureau de la déontologie sera dirigé par un déontologue qui relèvera du Vice-Président.
24. L'Unité de la sécurité, placée sous la direction du Chef de la sécurité, relèvera directement du Chef du Département des services institutionnels. Ce dernier, épaulé par le Chef de l'Unité de la sécurité, assumera la responsabilité globale du respect des procédures des Nations Unies en matière d'évaluation des risques pour la sécurité des organismes des Nations Unies.

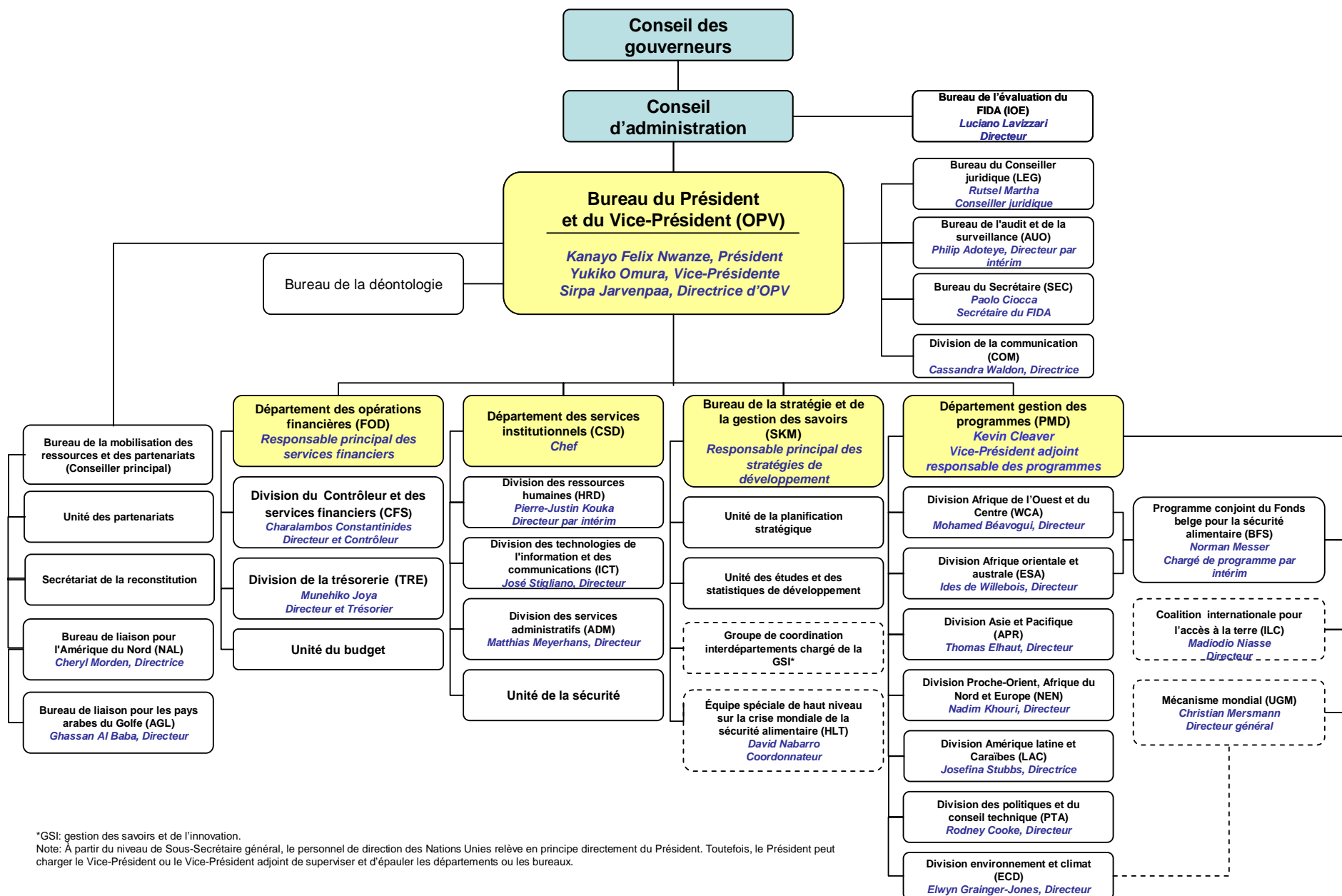
## **V. Structures de décision au sein du FIDA**

25. Le Président restera à la tête du Comité exécutif de gestion (CEG) et le Vice-Président continuera d'assurer la direction du Comité de gestion des opérations (CGO) comme indiqué dans le Bulletin du Président publié sous la cote PB/2009/04.
26. Siégeront au CEG le Président, le Vice-Président, le Vice-Président adjoint responsable des programmes, le Responsable principal des stratégies de développement, le Responsable principal des services financiers et le Chef du Département des services institutionnels. Le Conseiller juridique y participera en qualité de conseiller du CEG, tandis que le Directeur du Bureau du Président et du Vice-Président continuera d'en assurer le secrétariat. La composition du CGO sera modifiée afin d'inclure les nouveaux membres de la direction. Le CEG et le CGO continueront de fonctionner de manière ouverte et transparente. La seconde phase de la reconfiguration amplifiera leur rôle puisque les opérations financières et les services institutionnels y seront représentés de manière séparée. Les comités poursuivront le renforcement de la collaboration et de la coopération entre les départements et la rationalisation des structures de décision au sein du Fonds.
27. Le Président restera à la tête du Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (CSO), tandis que le Vice-Président continuera de diriger le processus d'assurance qualité et la Commission des sanctions. Le Président est à la tête du Comité des nominations, et les délégations de pouvoir telles qu'elles sont exposées dans le Bulletin du Président publié sous la cote PB/2010/07 restent en vigueur. Les autres comités continueront d'être présidés selon les modalités indiquées dans les précédents bulletins du Président.

## **VI. Organigramme et date d'entrée en vigueur**

28. Le nouvel organigramme du FIDA, qui reflète les modifications des attributions et des lignes hiérarchiques, est présenté en annexe.
29. La seconde phase de la reconfiguration de la direction du FIDA entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, de même que le nouvel organigramme.

## Structure organisationnelle du FIDA



\*GSI: gestion des savoirs et de l'innovation.

Note: À partir du niveau de Sous-Secrétaire général, le personnel de direction des Nations Unies relève en principe directement du Président. Toutefois, le Président peut charger le Vice-Président ou le Vice-Président adjoint de superviser et d'épauler les départements ou les bureaux.